

FORMATION

COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2017

Comme chaque année, toute association qui emploie des salariés doit verser les contributions légales et conventionnelles obligatoires pour le financement de leurs actions de formation professionnelle.

Les cotisations doivent être versées à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) désigné par la branche sport : **UNIFORMATION**.

Pour accéder aux informations et aux bordereaux concernant la collecte 2017, cliquez ici <http://www.uniformation.fr/Employeurs/Payer-mes-contributions>

Les cotisations doivent être versées avant le 1^{er} mars 2017

Nous vous rappelons que le versement de ces cotisations est obligatoire selon la Loi et rendent la ligue, le comité, le groupement d'employeurs ou le club éligibles à la prise en charge de la formation de ses salariés. **A défaut d'être versée à un OPCA, cette cotisation doit être versée au Trésor Public et peut donner lieu à majoration en cas de non-respect de l'obligation.**

Contact fédéral : formation@ffjudo.com